
COMPTE RENDU et PV du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Séance du 01 octobre 2019

Le 01 octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente à la salle des fêtes de Jouels commune de Sauveterre de Rouergue, le conseil de Pays Ségali Communauté convoqué le 23 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur MAZARS Jean-Pierre, Président ;

Membres
38

Etaient présents : ALBERT Eliane, ALCOUFFE Patrick, ALLEGUEDE Jean-Marie, ARTUS Michel, BERNARDI Christine, BONNEVIALE Jean, BORIES André, BOUNHOL Francis, BOUSQUET Hugues, CALMELS Bernard, CALVIAC Jean-Louis, CARRIERE François, CAZALS Claude, CHINCHOLLE Christian, CLEMENT Karine, COSTES Michel, DOUZIECH Olivier, ENJALBERT Guy, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, MARTY Monique, MAZARS David, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSET Joël, MOUYSET René, PALOUS Michel, REGOURD Murielle, VERGNES Christian, VIALETES Jacky, WOROU Simon.

Présents
30
(et 4 procurations)

Absent(e)s excusé(e)s : BARBEZANGE Jacques (procuration donnée à CALVIAC JL.), BARRES Dominique (procuration donnée à ALCOUFFE P.), COSTES Dominique (procuration donnée à REGOURD M.), LADAME Etienne (procuration donnée à MARTY M.).

Absent : ANDRIEU Marc, AT André, LAUR Patricia, SUDRES Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky VIALETES

Ordre du jour :

- * Approbation des comptes rendu des réunions du conseil du 11 juillet 2019 et du bureau du 18 septembre 2019 ;
- * Exonérations TEOM pour l'année 2020 ;
- * Validation de la convention d'objectif avec l'association Art et Savoir Faire ;
- * Décisions Modificatives Budget Principal et budget annexe marché au cadran ;
- * Approbation du rapport d'activité 2018 du PETR Centre ouest Aveyron ;
- * Approbation du Bail définitif avec Arkolia Energie pour la toiture des Halles Raymond Lacombe ;
- * Adoption du lot n°18 des travaux de l'EPM à Baraqueville ;
- * Avancement du marché de travaux de l'atelier de transformation de viande de porc à Cassagnes ;
- * Avancement du marché de travaux pour le pôle petite enfance, enfance et jeunesse de Ceignac ;
- * Organisation du congrès pour la candidature au classement à l'UNESCO des Viaducs européens (groupement de commande ; subvention LEADER...) ;
- * Subventions à l'association Baraquadabra et au Collège Albert Camus ;
- * Nouvelle répartition des conseillers communautaires après les élections municipales de 2020 ;
- * Questions diverses.

OBJET : Approbation des comptes rendu des réunions du conseil du 11 juillet 2019 et du bureau du 18 septembre 2019

Les comptes rendus des réunions ont été envoyés en PJ avec la convocation de la réunion de ce jour.
Aucune remarque n'est apportée, les CR sont adoptés.

OBJET : Exonérations TEOM pour l'année 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré sur le sujet de l'exonération de la TEOM pour certains contribuables de la PSC et selon les possibilités offertes par la loi (article 1521 du CGI) :

- Décide de laisser inchangé les conditions d'exonération des bâtiments professionnels des commerçants ou artisans répondants aux critères suivants :

*1 - le propriétaire du bâtiment soumis à la taxe doit être retraité et avoir par conséquent cessé toute activité professionnelle ;

*2 - les locaux concernés par l'exonération doivent être vides et non utilisés (même à des fins personnelles).

S'il s'avérait que les conditions énoncées n'étaient pas respectées, l'exonération serait alors annulée.

- Etablit la liste des exonérations de la TEOM pour l'exercice 2020 comme suit :

NOM	Adresse		N° de Plan	N° de voie	code Rivoli
Monsieur NADAL Philippe	La Baraque de Cussan	BOUSSAC	E 36	5086	B003
FABRE Josette	Zéphir	CALMONT	C536	5283	BB259
Mme Veuve JOSEPH Paul	Resselves	CAMJAC	AV 0429	5133	B079
LACOMBE René	Frons	CAMJAC	AD 0364	5250	B101
Mme Veuve MAGNE Berthe	La Croix Rouge	CAMJAC	AR 0296	5161	B085
MOUYSET Guy	La Mouline	CAMJAC	AP 0149	5116	B058
			AP 0064	5112	B058
PANIS Jean-Marie	Frons	CAMJAC	AD 258	5051	B101
MARTY Jean	La croix rouge	CAMJAC	AO 0222	5192	B035
			AO 279	5206	B035
COUVEINHES Eliane	Taurines	CENTRES	AV 0081	5275	B247
LAUR Michel	Taurines	CENTRES	AT 0107	5265	B247
COUVERNES Francis	La Couaille	CENTRES	AS 0043	5350	B071
Mme TAURINES Auguste (SAVY)	Centres	CENTRES	BP 0130	5055	B050
ENJALBERT Bernard	Taurines	CENTRES		5272	b247
BORIES André	Route de Mouscard	GRAMOND	B 519	5123	120
GAYRAUD Michel	Le Cayre La franqueze	GRAMOND	D 831	5120	B29
ALBINET Francis	Grazcases Basses	MELJAC	AN 9	5046	BB039
indivision MASSOL Jean-Paul	Meljac	MELJAC	AH 65	5002	BB046
PUECH Paul	39, route d'Argent	NAUCELLE	D874	39	60
ARTUS Alain	12, avenue de Rodez	NAUCELLE	B357	12	0579
BALLAT Gérard	La Mothe	QUINS	ZB 44	5107	B142
BARRES - FRAYSSINET Henri	La Carrerie Haute	QUINS	D 758	5306	B038
FABRE née ROBERT Eliette	St Just sur Viaur	ST JUST / VIAUR	A 486	5049	BB043
Mr DE LANDES DE SAINT PALAIS D'AUSSAC François Régis	Castelpers	ST JUST / VIAUR	A 479	5053	BB043
LAVERGNE AZAM Odette	Saint Martial	TAURIAC DE N	AB 47	5005	B110
ENJALBERT Anne-Marie	Cros	TAURIAC DE N	ZT 35	5176	B041

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services de l'Etat.

OBJET : Validation de la convention d'objectif avec l'association Art et Savoir Faire

Monsieur le président rappelle que le bureau de PSC a validé la proposition de convention d'objectifs avec l'association Art et Savoir-faire lors de sa réunion du 18 septembre dernier.

Ce projet de convention a été envoyée par mail à l'ensemble des délégués communautaire afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Rappel des principales caractéristiques de la convention :

Objet des activités de la convention d'objectif

Les activités de l'association prises en compte dans la convention d'objectif par la Communauté de Communes sont les suivantes ;

Développement, Attractivité et Rayonnement territorial	
<p>Créer et Développer un lieu représentatif de l'artisanat d'art, ouvert et animé, Services aux artisans Développer l'artisanat d'art et le tissu économique local</p>	<p>Informé, mutualiser et mettre en réseau Les artisans d'art du territoire pays Ségali</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter la professionnalisation des artisans d'art du territoire (Création de réseau, mutualisation d'outils...) - Organiser des formations (en partenariat avec les Organismes de formations professionnels...) - Etablir d'un réseau d'artisans et professionnels (listing d'architectes, designers...) - Réaliser des communications sur l'activité de l'association (site internet, diffusions externes...) - Mettre en place des outils mutualisés pour les artisans d'art (atelier photo, bureautique, matériel d'exposition, centre de ressources...) - Favoriser l'implantation d'artisans d'art sur le territoire - développer la notoriété des métiers d'art du site de Sauveterre
<p>Soutenir et développer l'attractivité et de l'animation locale du territoire</p>	<p>Soutenir l'animation du village de Sauveterre et du territoire du Pays Ségali</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir des visiteurs à Sauveterre et plus particulièrement à « l'Ancre » - Susciter la curiosité des visiteurs sur la découverte des métiers d'art (visite de « l'ancre ») - Créer des sentiers d'art sur le territoire Pays Ségali (en collaboration avec les acteurs locaux, réalisation d'œuvres permanentes ou temporaires jalonnant les parcours) - Réaliser des expositions, marchés d'artisanat... (exp : marché d'artisanat d'art de Noël à Sauveterre) - Proposer et organiser des conférences et/ou débats thématiques - Proposer des animations à destination de jeune public (exp : intervention dans les écoles...)
<p>Animation de l'espace Laperouse « l'Ancre » :</p>	<p>Accueillir les publics en visite sur le site de Sauveterre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les publics aux savoirs faire des métiers d'art - Développer des actions favorisant l'animation de l'espace Laperouse (exp : accueil et visites, ateliers découvertes, expositions temporaires...), - Proposer des créations des artisans et des produits dérivés à la vente

Subvention de fonctionnement

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à la condition que l'association respecte toutes les clauses de la présente convention la Communauté de Communes s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement maximale annuelle pour la durée du contrat de projet est évaluée comme suit avec une estimation basée sur une montée en puissance progressive des activités présentées à l'article 1 de la présente convention :

2020	2021	2022	2023
50 000 €	41 000 €	41 000 €	33 000 €

Toutefois, la subvention pourra être réévaluée en fonction de toutes aides financières extérieures que pourrait obtenir l'association ou la collectivité pour les charges de fonctionnement annuelles. Dans ce cas, le montant de la subvention pressenti serait diminué du montant attribué par le partenaire financier.

De plus, en fonction des bilans annuels d'activité et financier présentés par l'association à la Communauté de Communes, le montant de la subvention pourra être réajusté pour intégrer l'excédent ou le déficit constaté. Ce réajustement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les élus demandent que les notions suivantes soient précisées dans la convention présentées :

- la convention est liée à la présence d'un animateur à temps complet dans l'association ;
- les charges d'entretien et de fluide du local « l'Ancre » sont à la charge de l'association

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le contrat d'objectifs entre la PSC et l'association Art et Savoir Faire et toutes les actions prévues à compter du 1^{er} janvier 2020;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Charge Monsieur le Président de toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Décisions Modificatives Budget Principal et budget annexe marché au cadran

Le conseil communautaire valide les Décisions modificatives suivantes

Budget principal PSC - DM n°2, exercice 2019 :

Section	Op -Cpte	Intitulé	Diminution	Augmentation
Fonctionnement - Dépenses	678	Autres charges exceptionnelles		270 €
Fonctionnement - Dépenses	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé		800 €
Fonctionnement - Dépenses	611	Contrat de prestation de services	1 070 €	

Budget annexe MARCHE AU CADRAN - DM n°1, exercice 2019 :

Section	Op -Cpte	Intitulé	Diminution	Augmentation
Fonctionnement - Dépenses	6688	Autres charges financières		200 €
Fonctionnement - Recettes	757	Redevances versées par le fermier ou le concessionnaire		200 €

OBJET : Approbation du rapport d'activité 2018 du PETR Centre ouest Aveyron

Monsieur le Président expose que le Syndicat Mixte du PETR Centre Ouest Aveyron a transmis à toutes les collectivités adhérentes son rapport d'activité 2018.

Monsieur le président rappelle que ce rapport d'activité a été envoyé à l'ensemble des conseillers par mail en amont de la réunion de ce jour.

Il demande ensuite l'avis du conseil sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve les rapports d'activité 2018 du PETR Centre Ouest Aveyron,
- Charge Monsieur le Président de signifier cette décision auprès du Syndicat.

OBJET : Approbation du Bail définitif avec Arkolia Energie pour la toiture des Halles Raymond Lacombe

Monsieur le président rappelle que le conseil communautaire, lors de sa séance du 11 juillet 2019, a donné pouvoir à Monsieur le Président afin de signer la promesse de bail avec la société Arkolia energies pour la location de la toiture Raymond Lacombe à Baraqueville.

Il demande aujourd'hui au conseil communautaire de l'autoriser à signer le bail final préparé par Maitre Lacombe Gonzalez, notaire à Luc La Primaube, selon les conditions énoncées dans la promesse de Bail.

- bail de 30 ans consenti à la société Arkolia Energies pour l'exploitation de toiture de l'espace Raymond Lacombe ;
- La société Arkolia énergies prend en charge les travaux de réfection de la couverture des halles (désamiantage et pose Bac acier pour environ 225 000 € HT) et la pose d'une centrale Photovoltaïque.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Président à signer le bail définitif entre la PSC et la société Arkolia Energies représentée par Monsieur Laurent Bonhomme, et tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Adoption du lot n°18 des travaux de l'EPM à Baraqueville

Monsieur le président rappelle que par délibération du 25 juin 2018, le marché de travaux de l'EPM à Baraqueville a été adopté à l'exception du lot n°18.

Après redéfinition de ce lot, il propose de ne retenir que la partie « Gestion Technique du Bâtiment » (GTB) de cette prestation avec l'entreprise SARL Maintenance Exploitation Télégestion Energie - 12000 RODEZ.

La partie de prestation concernant le contrôle d'accès (incluse initialement dans ce lot 18) sera traitée ultérieurement en mutualisation avec la mairie de Baraqueville.

Après consultation du prestataire celui-ci confirme et maintient son offre au prix indiqué dans le marché soit 21 029.22 € HT pour la partie GTB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la requalification du lot n°18 et le choix de ne retenir que la partie GTB dans un premier temps ;
- approuve le choix de la SARL Maintenance Exploitation Télégestion Energie - 12000 RODEZ pour la réalisation de cette prestation pour un montant de 21 029.22 € HT.
- charge Monsieur le Président de signer l'acte d'engagement avec l'entreprise ainsi que tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Avancement du marché de travaux de l'atelier de transformation de viande de porc à Cassagnes

Monsieur Christian VERGNES, Président de la commission économique, expose l'avancement du projet de réalisation d'un atelier relais de transformation de viande porcs à Cassagnes Bégonhes.

Suite à l'appel d'offres, la moitié des lots ont été retenus, des négociations sont en cours sur les autres lots.

Le montant estimatif et prévisionnel suite aux offres serait au environ de 790 000 €, légèrement en dessous des estimatifs.

Le projet ne pourra être acté qu'après un bilan complet des accords des aides économiques dont pourra prétendre la société.

OBJET : Avancement du marché de travaux pour le pôle petite enfance, enfance et jeunesse de Ceignac

Monsieur Christian VERGNES Président de la commission économique, expose l'avancement du projet du pôle petite enfance, enfance et jeunesse de Ceignac – commune de Calmont.

Il présente les plans définitifs des travaux de l'ensemble des bâtiments, en expliquant que suite aux rencontres techniques, une augmentation de surface à aménager a été validé pour passer à un total de 800 m².

Le Permis de construire a été déposé en juillet et est en cours d'instruction.

Le DCE est aujourd'hui finalisé, et le dépôt du marché de travaux va être lancé pour des remises d'offres en fin d'année 2019.

Début des travaux 1^{er} semestre 2020.

OBJET : Organisation du congrès pour la candidature au classement à l'UNESCO des Viaducs européens

Monsieur le président rappelle que dans le cadre du projet de candidature au classement des viaducs métalliques à grande arche au patrimoine mondial de l'UNESCO, 6 viaducs de 4 pays (Allemagne, Italie, Portugal et France) sont liés dans ce projet.

2 aspects majeurs doivent être validés ce jour :

1- les délégations des 4 pays concernés vont se rencontrer en congrès sur le territoire Français du mercredi 27 au samedi 30 novembre 2019. Le congrès se déroulera sur les 2 territoires géographiques concernés par les viaducs : du Viaur et de Garabit.

Concernant le financement du congrès (coût estimatif : 65 000 €) une demande de subvention LEADER à hauteur de 60% va être déposée.

Les frais sont partagés entre les communautés de communes des territoires des viaducs français selon la répartition suivante :

- 50 % à Saint-Flour communauté,
- 25 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala
- 25 % à Pays Ségali communauté

2 – Pour la réalisation du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, le lancement d'un marché de services pour le recrutement d'un expert qui sera en charge de réaliser le dossier de présentation à l'UNESCO va être lancé prochainement.

Des demandes de subventions LEADER vont également être déposées sur ce thème.

La réalisation de la partie Française de ce dossier sera unique entre les 2 viaducs, donc pour les 3 territoires intercommunaux. Aussi, il y a lieu de formaliser un groupement de commande afin de recrutement de l'expert mais également pour valider le partage des frais entre les 3 communautés de communes concernés, et selon la répartition suivante :

- 50 % à Saint-Flour communauté,
- 25 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala
- 25 % à Pays Ségali communauté

St Flour Communauté est désignée comme collectivité coordonnatrice du groupement.

Elle aura la charge de lancer l'appel d'offre et le suivi administratif du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de candidature des viaducs et notamment le viaduc du Viaur au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Approuvent la convention de groupement de commande ci avant présentée entre les 3 intercommunalités (Pays St Flour Communauté, communauté de communes du Carmausin Ségala et Pays Ségali communauté), dont pays Saint Flour est désigné comme coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de groupement de commande ;
- Charge monsieur le Président de signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération et de solliciter les financements afférents.

OBJET : Subventions à l'association Baraquadabra et au Collège Albert Camus

Monsieur le Président expose 2 demandes de subventions exceptionnelles présentées à PSC /

- Subvention de 300 € au collège Albert Camus pour la participation de collégiens au championnat de France de VTT
- Subvention de 480 € à l'association Baraquadabra pour l'organisation d'un spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide ces 2 subventions : 300 € pour le collège Albert Camus de Baraqueville et de 480 € pour l'association Baraquadabra à titre exceptionnel ;
- Charge monsieur le Président de réaliser le versement de ces aides financières et de signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Nouvelle répartition des conseillers communautaires après les élections municipales de 2020

Monsieur le président rappelle au conseil l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-18-001 du 18 septembre 2019 portant composition du conseil communautaire de Pays Ségali Communauté à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux.

- A R R E T E -

Article 1 - Le nombre de sièges de conseillers communautaires au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays Ségali Communauté, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux est fixé, dans le cadre d'un accord local, à 43.

Article 2 - Les 43 sièges du conseil communautaire sont répartis comme suit entre les communes :

Baraqueville	6 délégués
Naucelle	4 délégués
Calmont	4 délégués
Moyrazès	2 délégués
Cassagnes-Bégonhès	2 délégués
Colombiès	2 délégués
Quins	2 délégués
Sauveterre-deRouergue	2 délégués
Manhac	2 délégués
Sainte-Juliette-sur-Viaur	2 délégués
Boussac	2 délégués
Camjac	2 délégués
Castanet	1 délégué
Gramond	1 délégué
Centrès	1 délégué
Camboulazet	1 délégué
Tauriac-de-Naucelle	1 délégué
Pradinas	1 délégué
Crespin	1 délégué
Cabanès	1 délégué
Saint-Just-sur-Viaur	1 délégué
Meljac	1 délégué
Castelmary	1 délégué

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 22h45